



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

port de Nantes Saint-Nazaire

Question écrite n° 51969

## Texte de la question

M. Daniel Paul souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le retard des crédits de l'État dans le projet de développement du port autonome de Saint-Nazaire. Dans le cadre du contrat de plan État-régions 2000-2006, le site de Donges-Est, concentrant les activités pétrolières du port autonome de Saint-Nazaire, est appelé à être développé et modernisé. La plate-forme prévue donnerait une nouvelle impulsion au développement de l'activité sur ce site en lien avec les activités industrielles. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le port de Nantes - Saint-Nazaire a des projets novateurs concernant le cabotage, plus particulièrement des liaisons régulières avec le port de Bilbao. Très vite, donc, le port risque de manquer d'espace sur les sites actuels. Cela handicaperait particulièrement Saint-Nazaire, qui perdrait une partie de son activité par rapport aux ports du Nord de l'Europe. Ce projet de développement a bien reçu les autorisations préfectorales du préfet des Pays de Loire, mais il lui manque encore la décision ministérielle relative à l'autorisation de travaux et le financement. Outre que ce retard de crédits condamne le développement du port, il compromet aussi l'obtention des aides du FEDER. Pour toutes ces raisons, il lui demande d'accorder rapidement les autorisations administratives nécessaires à la bonne marche de ce dossier important pour le développement équilibré de nos régions et la vitalité du trafic portuaire.

## Texte de la réponse

La majeure partie du projet d'aménagement portuaire de Donges-Est au Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, dont la 1re tranche est inscrite au contrat de plan État-région, est située en zone Natura 2000, dans un site d'habitat estuarien. En application de l'article 6-4 de la directive 92/43/CEE « Habitats », un dossier d'information a été transmis à la Commission européenne en septembre 2003, ainsi qu'un dossier présentant l'étude d'impact du projet. Il est en effet nécessaire de démontrer l'absence de solutions alternatives au projet, l'existence de raisons impératives d'intérêt public majeur pour le réaliser, et enfin de prendre les mesures compensatoires nécessaires pour assurer la cohérence globale du site Natura 2000. Le gouvernement français, qui est très attaché au développement du Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, estime ainsi avoir répondu aux attentes de la Commission. Cela étant, il est conscient des difficultés que soulève le projet, compte tenu de son implantation, et souhaite anticiper les difficultés prévisibles sur le site de Donges-Est. C'est pourquoi il a demandé au Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, en novembre 2004, d'étudier ses perspectives de développement de manière plus globale et d'entreprendre dès à présent l'élaboration d'un plan stratégique de développement à moyen terme, en prenant en compte tous les sites de développement potentiels du port, y compris l'examen approfondi du projet Donges-Est. Ce plan stratégique, élaboré sous la maîtrise d'ouvrage du port et en liaison avec le préfet de région, devra faire l'objet d'une concertation locale approfondie et partagée, en y associant des experts de renommée internationale dans les domaines des transports et de la protection de l'environnement. Pour ce qui est du dossier de Donges-Est, l'examen approfondi portera sur les atteintes à l'environnement, la définition des mesures compensatoires et la justification de l'intérêt public majeur du projet (sur la première ou les deux phases du projet). Au vu de ce plan de développement, le Gouvernement n'exclut pas de proposer une procédure de débat public. Parallèlement, le gouvernement français a informé récemment

la Commission européenne de cette demande qu'il a adressée au Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire. Il souhaite présenter directement à la Commission afin de recueillir ses premières observations, dans un délai aussi bref que possible, le projet Donges-Est sur la base du dossier d'information qui lui a été transmis, en vue de mieux appréhender les risques juridiques et les approfondissements qu'elle pourrait demander.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51969

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2004, page 9356

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3306